

Charte du Réseau romand d'écopsychologie

1. Préambule

Face aux changements climatiques, à l'érosion de la biodiversité, à l'épuisement des ressources naturelles et aux inégalités croissantes, le développement durable, les technologies vertes et les écogestes au quotidien ne suffisent pas. Aujourd'hui, il est indispensable d'entamer une transformation intérieure de notre vision de l'humain et de la nature, de notre système de valeurs ainsi que de nos modes d'être et de vie. Dans ce contexte, l'écopsychologie constitue une piste essentielle à explorer ensemble en vue de repenser nos modes de vie et notre lien à la nature. Elle offre des ressources – théoriques et pratiques – pour la réalisation du changement de paradigme et le passage du « Je » au « Nous » promus aux plans tant individuel que collectif par les groupes en transition.

Fort de cette conviction, un groupe de personnes a rédigé cette charte comme fondement du Réseau romand d'écopsychologie. Cette charte s'inspire en particulier de textes analogues et de démarches de gouvernance partagée issus du réseau international de la transition.

Qu'est-ce que l'écopsychologie ?

Nous faisons nôtre cette définition suggérée par Michel Maxime Egger dans son livre *Écopsychologie* :

Il n'existe pas de définition unanimement acceptée ou faisant autorité de l'écopsychologie. Le terme est composé des mots grecs « oikos » (maison), « psukhê » (âme, psyché) et « logos » (discours, étude). En tant que champ transdisciplinaire généré par la crise écologique, l'écopsychologie explore les interrelations profondes entre la nature (notre maison commune) et la psyché humaine, dans leurs dimensions conscientes et inconscientes. Elle trace différentes pistes théoriques et pratiques dans un double dessein. D'une part, prendre en compte les composantes psychologiques et émotionnelles des problèmes environnementaux et de nos relations (souvent déséquilibrées) avec la nature. D'autre part, replacer les souffrances et les pathologies humaines dans leur contexte écosystémique, intégrer le monde naturel et les apports de l'écologie dans les approches de la psyché humaine et les démarches thérapeutiques. L'objectif n'est pas le traitement de psychopathologies ou la résolution des problèmes environnementaux, mais la refondation de notre rapport à la nature — à l'extérieur et à l'intérieur de nous — comme fondement d'une vie et d'une société bien reliées¹.

Fonction de la charte

Cette charte propose un cadre commun à toutes les personnes intéressées par le Réseau romand d'écopsychologie. Elle en détermine les valeurs et le fonctionnement général.

Toute personne qui souhaite s'investir et participer au réseau s'engage à agir de manière intègre et cohérente avec la présente charte. Cet engagement est formalisé par la signature de cette dernière, en présence de membres déjà actifs dans le réseau, chacun conservant son exemplaire signé.

Lorsque la situation le requiert, il est important que cette charte puisse être modifiée. À l'instar de la

¹ Michel Maxime Egger, *Écopsychologie. Retrouver notre lien avec la Terre*, Éditions Jouvence, 2017, pp. 20-21.

version originale, chaque modification sera adoptée par consentement sans objection.

2. Raison d'être

Le Réseau romand d'écopsychologie réunit des personnes ayant un grand intérêt pour l'écopsychologie. Nous provenons de divers horizons et partageons le même besoin de reliance à la Terre ainsi que l'ambition de favoriser le partage et la transmission de valeurs, connaissances et expériences, utiles pour reconnecter l'humain à la nature.

Notre démarche comprend une approche intégrant toutes les dimensions de l'être et orientée vers l'engagement et l'action. Nous travaillons ainsi avec nos cœurs, nos corps, nos pensées et nos esprits.

Le réseau constitue également un espace de solidarité et d'apprentissage entre ses membres, où les compétences de chacun sont mises en valeur et où l'*empowerment* personnel et collectif est promu.

Vision

Nous aspirons à un monde libéré de sa dépendance au carbone et résilient, fondé sur des relations réharmonisées avec la Terre et tous les êtres – humains et autres qu'humain – qui l'habitent, mais aussi avec soi-même et le Vivant.

Mission

Le Réseau romand d'écopsychologie participe à l'émergence de l'écopsychologie en Suisse romande, dans le but de contribuer à la transition, c'est-à-dire à la transformation intérieure et sociétale nécessaire pour faire face aux bouleversements systémiques – en particulier écologiques et climatiques – et créer un mode de vie soutenable pour la Terre.

À cette fin, nous développons des espaces de rencontre, de recherche, d'apprentissage, de formation et d'expérimentation comme autant de sources d'inspiration et d'expériences communes autour de l'écopsychologie.

3. Valeurs

Interdépendance

Nous défendons une vision holistique de la Terre et, plus spécifiquement, de l'être humain comme partie d'une réalité plus grande que lui et interconnecté à tous les êtres qui l'entourent. Nous voyons la santé corporelle et psychologique de l'être humain et l'état de la planète comme liés dans une relation d'interdépendance systémique.

Responsabilité

Nos activités sont portées par une éthique de la beauté, de la simplicité et de l'amour ainsi que par l'engagement en faveur des droits humains et de la justice écologique et sociale. Elles visent la protection et le respect de toute forme de vie. Nous promouvons la responsabilité et la bienveillance envers notre milieu de vie, nous-mêmes et autrui, en honorant notre propre souffrance pour le monde et celle des autres.

Inclusivité et ouverture

Nous ne pouvons relever les défis qui se présentent à nous en restant dans notre zone de confort. Il importe donc que le Réseau romand d'écopsychologie soit un lieu de rencontre ouvert à tous les citoyens et citoyennes, indépendamment de leurs croyances, opinions, moyens et différences, du moment qu'ils adhèrent à la présente charte. Le réseau est un espace de confiance mutuelle qui vise

à créer des liens de fraternité et de solidarité entre toutes et tous.

Écologie relationnelle

Dans la mesure où l'on peut très bien « cultiver son jardin, produire ses énergies, limiter ses dépenses énergétiques et... en même temps exploiter son voisin »², nous œuvrons collectivement dans une démarche d'écologie relationnelle, afin de favoriser le dialogue et la coopération pour nous permettre d'améliorer la qualité des relations et reconnaître les compétences de chacun.

Le réseau promeut une communication conviviale, résolument respectueuse et égalitaire, mais aussi créative et festive. Le plaisir de se retrouver et d'agir ensemble est l'un de ses fondements.

4. Organisation

Le Réseau romand d'écopsychologie se définit comme un collectif souple dont la structure se veut évolutive, visant à développer des synergies continues entre les membres et avec l'extérieur. Afin de garantir tant sa flexibilité que sa solidité, il est constitué d'un cercle de coordination (« cercle cœur ») et de plusieurs autres cercles de travail.

Cercle cœur

Le cercle cœur est un noyau ouvert de membres réguliers qui ont à cœur de promouvoir le rayonnement de l'écopsychologie. Il assure la coordination, la continuité et le développement du réseau à l'image d'un mycélium. Il relie les différents projets entre eux. Il est composé d'au moins un membre de chacun des cercles de travail et leur sert de support.

Cercles de travail

Les cercles de travail peuvent être soit des initiatives existantes, soit des projets nouveaux offrant des synergies avec les activités proposées sur le territoire. Ils fonctionnent de façon autonome, tout en respectant l'esprit de cette charte.

5. Gouvernance

Le réseau fonctionne de manière horizontale selon les principes de la sociocratie. Il n'est porté par aucun responsable spécifique, mais par un leadership multiple défini en fonction des circonstances et des activités, qui peut donc varier et est contextuel. Plutôt que de « responsable », on parlera de « facilitateur » ou « coordinateur », dont le rôle d'animateur et de gardien sera d'énergiser les échanges au sein du groupe concerné et d'assurer la réalisation de projets concrets en cohérence avec les objectifs du réseau.

Principes de fonctionnement

Prise de décision par consentement

Au sein de chaque cercle, les décisions se prennent collectivement. Elles tiennent compte avant tout des enjeux collectifs, et non des intérêts d'un groupe ou d'une personne en particulier. Elles sont prises de préférence sur le mode du consentement sans objection, dans un esprit de solidarité et de concertation – le consentement est atteint lorsqu'une proposition est largement approuvée et ne rencontre pas de veto ou d'opposition forte.

²Citation de Pierre Rabhi.

Égalité des membres

L'égalité entre les membres est totale. Un membre possède une seule voix.

Il est attendu de chaque membre qu'il se conforme aux principes de respect, de tolérance, d'acceptation et de considération envers les personnes, les groupes ou encore les idées. Les actes de violence – tant verbale que physique – les propos racistes, sectaires, sexistes ou discriminatoires sont inacceptables.

Si certaines activités nécessitent la désignation de responsables, les mandats sont toujours à durée déterminée et ouverts à tous. Cependant, il incombe à chacun d'évaluer la part qu'il estime pouvoir raisonnablement assumer en fonction de ses compétences et de ses disponibilités.

Assiduité et engagement

Afin d'avoir des réunions productives et de ne pas s'essouffler à redire cent fois les mêmes choses, il est demandé aux membres, dans la mesure du possible, d'être régulièrement présents lors des réunions et de lire attentivement les comptes-rendus des réunions qu'ils auraient manquées.

Souveraineté

Les membres du réseau sont individuellement souverains et responsables d'eux-mêmes. Ils décident de leur participation au réseau selon leurs disponibilités ainsi que des redevabilités qu'ils s'engagent à ériger.

Communication interne

La communication dans les cercles repose sur les principes de circulation de la parole : chaque personne parle en « je », et non au nom du groupe. L'écoute, la bienveillance, le respect guident les échanges.

Il est fait appel à des techniques d'intelligence collective (forum ouverts, cafés citoyens, etc.) et d'écoute active (bâton de parole, parole au centre, etc.) ainsi qu'aux méthodes de la communication non violente (CNV) et du règlement raisonné des conflits.

Afin de garantir le partage de l'information, un procès-verbal (PV) est rédigé après chaque séance et partagé avec les membres du réseau.

Communication externe

Les membres s'engagent à ne pas porter préjudice au Réseau romand d'écopsychologie et à respecter l'esprit de cette charte.

Conflits d'intérêts

Le Réseau romand d'écopsychologie ne peut être utilisé à des fins de promotion personnelle ou d'un organisme, de quelque nature qu'il soit.

Non-respect de cette charte

Tout non-respect de cette charte donnera lieu à une réunion des membres du cercle cœur, éventuellement complété par des membres du cercle de travail concerné. C'est ce groupe (composé au moins des deux tiers des membres du cercle cœur) qui prendra la décision qu'il jugera la plus appropriée pour le réseau.

Inclusion, sortie et exclusion

La structure du Réseau romand d'écopsychologie se veut perméable. Le réseau est donc ouvert à la possibilité d'intégrer de nouveaux membres, à la condition que les candidates respectent la présente charte et les autres membres présents.

Inclusion

Un processus d'inclusion est initié lorsqu'une personne souhaite rejoindre le réseau.

Les critères sont les suivants :

- la motivation du nouvel arrivant à s'engager dans les activités du réseau ;
- un partage de vision sur les projets en cours ;
- l'adhésion à la présente charte.

La procédure est la suivante :

Au début de chaque réunion du cercle cœur, un tour d'inclusion permet au / à la candidat-e de se présenter aux membres et réciproquement. Si les critères d'inclusion sont respectés et que la volonté du / de la candidat-e de rejoindre le réseau se confirme au terme de cette première rencontre, il / elle le signale au réseau. Lors de la réunion suivante, il / elle signe la charte en présence des membres.

Sortie

Conformément au principe de souveraineté, chaque personne est libre de partir quand il le souhaite pour les raisons qui lui appartiennent (manque de disponibilité, inadéquation, etc.).

La procédure est la suivante : Le membre fait part de son souhait lors d'une réunion du cercle cœur. Il explique les raisons de son choix. Après les explications, les membres du groupe peuvent demander des clarifications ainsi que faire des commentaires. La sortie est considérée comme effective après la réunion.

La personne qui sort s'assure que le rôle ou les rôles qu'elle assumait soient redistribués.

Exclusion

Un processus d'exclusion est initié lorsque le réseau décide d'exclure un membre.

Les critères sont les suivants :

- quand il y a une rupture de confiance avec les membres du groupe ;
- quand il y a une mise en danger du groupe lui-même.

La procédure est la suivante :

Un ou plusieurs membres du réseau peuvent introduire une procédure d'exclusion d'un membre. Le cercle cœur contacte le membre concerné pour lui signifier que sa présence est requise à une réunion, en lui expliquant que cela concerne son exclusion. Une période de test de la personne concernée – dont la nature et la durée sont précisées par le groupe – peut commencer. Au terme de cette période, si exclusion il y a, celle-ci est décidée par consentement.

6. Engagement

L'appartenance au réseau requiert l'adhésion et le respect de chaque élément de cette charte, la conviction que les enjeux de l'écopsychologie tels que définis ici sont de première importance et la volonté de mettre personnellement tout en œuvre pour y répondre.

Adopté par les membres du cercle cœur le 23 juin 2017, à la ferme de Rovéréaz.

Actualisation de la Charte du Réseau romand d'écopsychologie (RRE)

1. L'existence d'un RRE au service du changement de cap fait pleinement sens. Pour cela, il doit être ouvert, souple, évolutif.
2. Le RRE a notamment pour objectifs et fonctions :
 - 2.1. Réunir des « membres », c'est-à-dire des personnes intéressées à s'engager pour le rayonnement de l'écopsychologie et de ses pratiques, se former, co-faciliter et proposer des ateliers en Suisse romande.
 - 2.2. Interconnecter, coordonner les activités et partager les informations de ses membres et des noyaux régionaux.
 - 2.3. Soutenir ses membres.
 - 2.4. Offrir un pool de ressources (co-facilitation...).
 - 2.5. Tisser des liens entre ses membres ainsi qu'avec d'autres acteurs en Suisse et à l'étranger.
3. La Charte définie en 2017 reste valable quant aux principes (raison d'être, valeurs, esprit de gouvernance...) qu'elle propose.
4. La Charte, en revanche, ne correspond plus à la réalité quant aux modes d'organisation et aux processus d'inclusion, de sortie et d'exclusion qu'elle propose. Dans l'attente d'une révision, ces points sont mis en veilleuse et une approche pragmatique est adoptée permettant d'atteindre de manière simple les objectifs.
5. Devient « membre » toute personne qui en fait la demande, adhère aux valeurs et à l'esprit de la Charte.

Adoptée par consentement sans objection lors de la réunion du RRE, le 17.09.2019